

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF
CENTRE SOCIAL ESCAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024/09/01

Date de la convocation	29 août 2024
Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres avec voix délibérative en exercice	21
Nombre de membres présents	17
Nombre de membres avec voix délibérative présents	14
Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés	5
Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés	2
Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés	0

Membres avec voix délibérative présents :

Collège des élus :

M. Rémi NICOLAS, Mme Frédérique CONDET, M. Denis CANTIER, M. Frédéric COURRENT, Mme Margit LORBLANCHET, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, Mme Audrey RANC

Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Christine DEMAY, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA, Mme Stéphanie ROY et Mme Monique SAEZ

Membres sans voix délibérative présents :

Benoît CHERMANE (CAF du Gard)

Cédric PLUVINAGE (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Delphine BOSLAK (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :

Collège des élus :

Mme Laïla ACHKAR (pouvoir à Mme CONDET), et Mme Florence LIMONES (pouvoir à M. COURRENT)

Collège des familles et associations :

Mme Chantal BOURNETON (pouvoir à Mme DEMAY) et M. Antoine GIL (pouvoir à Mme ALLARY)

Membres avec voix délibérative absents non représentés :

Collège des élus :

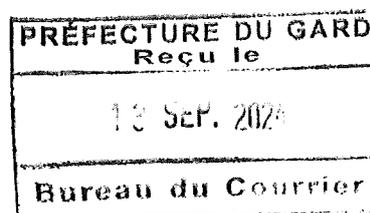
M. Georges VIERNE

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

Secrétaire de séance : Mme Frédérique CONDET

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,



Convention pour la constitution d'une équipe projet pour la construction de l'EPA Centre Social ESCAL

Rapporteur : M. Rémi NICOLAS

1. Aspects juridiques

VU la délibération n°2024/06/01 du Conseil municipal de Marguerittes en date du 5 juin 2024 créant au 6 juin 2024 l'Etablissement Public Administratif Centre Social ESCAL et actant le transfert des missions au 1^{er} janvier 2025,

CONSIDERANT la nécessité de constituer une équipe projet constituée de salariés de l'association ESCAL et d'agents de la commune de Marguerittes pour assurer la construction de l'EPA « Centre social ESCAL »,

2. Eléments de contexte

L'établissement public administratif « Centre Social ESCAL » a été créé le 6 juin 2024 par la délibération N° 2024/06/01.

Le transfert des missions sera effectif au 1^{er} janvier 2025.

Afin d'accompagner la construction de l'EPA sur les volets thématiques, juridiques, financiers et ressources humaines, la commune de Marguerittes et l'association ESCAL ont accepté de mettre à disposition des agents et salariés jusqu'au 31 décembre 2024.

3. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **autorise** M. le Président à signer la convention pour la constitution d'une équipe projet pour la construction de l'EPA Centre Social ESCAL.

4. Annexe

Convention

Rémi NICOLAS

Président de l'EPA
Centre Social ESCAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.

Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Rémi NICOLAS
Président de l'EPA
Centre Social ESCAL